



CAHIER PROFESSIONNELS

REVUES

DOCS

...



**CAHIER
PROFESSIONNELS**



Cette rubrique relaie et présente des parutions de professionnels du champ des drogues et addictions. Ces documents sont souvent en libre accès dans leur version numérique.



[A propos du n°91 de la revue SWAPS Le consensus de Vienne - 62ème session de la Commission des stupéfiants](#)

Il y a dix ans, à Vienne, les états se réunissaient en session extraordinaire pour déclarer solennellement que l'objectif de la décennie à venir était « *d'éliminer ou réduire significativement et de façon mesurable l'offre et la demande de drogues illicites, le trafic ainsi que le blanchiment d'argent* ». Houps!!! Il n'y aura pas eu besoin d'attendre 2019 pour faire le constat d'échec d'une ambition tout simplement irréaliste, voire surréaliste, d'autant plus que l'orientation de la politique internationale restait prohibitionniste. Sous la pression de quelques pays d'Amérique latine qui souffraient des conséquences désastreuses de la guerre menée à la drogue, une session extraordinaire de l'ONU fut organisée à New York en 2016 pour faire le point et tenter d'avancer. La nécessité de recherche d'un consensus ne permit malheureusement pas de remettre en cause la prohibition, mais quelques bons mots de la déclaration qui fut signée cette année-là mirent en avant une demande d'efforts des états concernant la santé et le respect des droits humains fondamentaux. Chacun bien entendu fera bien comme il l'entendra, et le président Philippin par exemple, Rodrigo Duterte, proposa en toute impunité qu'un permis de tuer soit délivré à la population et à la police d'éliminer tout usager ou dealer de drogues au gré des convenances personnelles. Si l'ONU se charge de contrôler le trafic de drogue, elle ne se charge

Extrait de l'article

« A la CND, c'est le consensus qui l'emporte, mais on peut tout dire, ou presque... Ainsi les manifestations sont interdites au sein du Vienna International Center. Les militants de la société civile qui protestent devant le stand des philippines... .. sont vite interpellés et reçoivent un "blâme". »

Christelle Destombes, p.21



Extrait de l'article

« ... un système international qui s'est tellement complexifié qu'il en vient maintenant à se contredire lui-même. Car comment interdire ce qui est de l'autre autorisé et encadré en vue de la fourniture en amont des industries pharmaceutiques, aux fondements mêmes de nos systèmes de santé depuis un siècle. »

Alexandre Marchant, p.12

par contre pas de contrôler les mesures prises par chaque pays pour atteindre l'objectif. La fin justifie visiblement les moyens... Bref, trois ans plus tard, en 2019 donc, la commission des stupéfiants se réunit malgré tout, en lieu et place de la session extraordinaire qui devait initialement se tenir, pour décider d'un plan d'action pour la décennie à venir, à savoir la décennie 2019-2029... Rien de neuf ne sortira de cette rencontre car la recherche de consensus fige les positions des uns et des autres, et malheureusement l'idéologie prohibitive des pays les moins progressistes pèse un âne mort dont l'odeur finit par incommoder un certain nombre de pays qui ont ou vont finir par tracer leur route de leur côté en marge des conventions internationales. Ce point de basculement, matérialisé par les politiques canadiennes et uruguayennes par exemple, ou même bolivienne, et auquel fait allusion l'historien Alexandre Marchant dans un article qui retrace l'histoire de ces assemblées onusiennes, invite de plus en plus d'états à changer de paradigme et à envisager des politiques radicalement différentes de celles imposées par l'ONU. Gageons que les écarts entre politiques progressistes et politiques traditionnelles vont grandement se creuser et que l'opportunité de se réunir pour atteindre le consensus au niveau international va de plus en plus sembler ridicule, donc malvenue...

Malheureusement, la place de la société civile et des usagers, véritables acteurs de terrain, est particulièrement restreinte dans ces grandes messes de la lutte antidrogue, et pourtant c'est au quotidien, loin des conférences, des pupitres, et des tables rondes que se joue l'impact d'une politique nationale et internationale. Les visites que nous proposent Vincent Benso (sociologue) et Didier Jayle (addictologue, directeur de SWAPS), de ce qu'ils appellent des scènes de consommation à haut risque, devraient permettre d'alerter les pouvoirs publics et inviter à plus de pragmatisme en développant la réduction des risques et



Extrait de l'article

« Trois lieux, trois équipes, trois populations, mais trois points communs : une précarité dont il est difficile de savoir si c'est la cause ou la conséquence de l'addiction aux substances, un climat de stigmatisation vis-à-vis des usagers et par extension vis-à-vis de ceux qui s'en occupent, un combat pour le droit de ces hommes et de ces femmes pour leur permettre de vivre dans la dignité. »

Vincent Benso
et Didier Jayle, p.33

des dommages, en partie liée à la répression, et en ouvrant par exemple bien plus de salles ou lieux de consommation à moindre risque... Quand on parle de scènes publiques de consommation, il ne s'agit pas, bien entendu, de faire référence aux nombreux seatings informels de fumeurs de cannabis, produit illégal bien moins stigmatisé de nos jours que tous les autres, mais bien plutôt de lieux d'usage et de deal, très identifiables, pour fumeurs de crack ou injecteurs de cocaïne ou d'héroïne. Les lieux de consommation à ciel ouvert, ou en sous-sol, visités ici sont situés à Aulnay-sous-Bois/Sevran, à Paris, Porte de la Chapelle et à Marseille... A Aulnay, dans un bâtiment désaffecté de l'hôpital qui abrite un centre d'accueil mais aussi dans les environs, les seringues sont ramassées par dizaine de milliers chaque année. Sur ce que l'on appelle "la colline", Porte de la Chapelle, les usagers et modous sénégalais se côtoient le temps de faire affaire pour ensuite être chassés par les forces de l'ordre, et finir par revenir quelques jours ou semaines plus tard... Dans le quartier de Frais Vallon, dans les 13ème et 14ème arrondissements de Marseille, un certain nombre de spots de consommation ont été identifiés par les acteurs de terrain : parkings, décharges, issue de secours d'un théâtre, ou réservoir désaffecté où chacun attend son tour pour se shooter... Les conditions sanitaires et sécuritaires dans lesquelles ces usages sont pratiqués ne font qu'aggraver la précarité des usagers et devraient alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de donner des moyens conséquents aux structures associatives de faire un travail de terrain indispensable pour conserver le lien avec ces citoyens consommateurs qui ont bien plus besoin d'accompagnement bienveillant que de politiques supposées dissuasives. Le jour où les gouvernements auront compris que mettre des bâtons dans les roues des usagers ne fait qu'aggraver leurs conditions de vie, et encourage par la même occasion des consommations à risques non souhaitables, un grand pas sera franchi...



A propos du numéro 86 de la parution Prospective Jeunesse - Drogue Santé Prévention La prohibition au quotidien

En Belgique, la loi sur laquelle reposent les politiques publiques de lutte contre les usages et les trafics, et à laquelle s'opposent un grand nombre de professionnels du champ des addictions, n'a pas quelques décennies comme en France, mais presque un siècle. Ce numéro 86 de Prospective Jeunesse est estampillé "STOP 1921", « *une plateforme qui vise à rassembler différents acteurs de la société civile mais aussi à provoquer un débat public sur la loi Drogues, et qui tient son nom de l'année de sa promulgation.* » Cette loi du 24 février 1921, comme l'explique Caroline Saal, rédactrice en cheffe de la parution, a créé une image de l'utilisateur marginalisé et a alimenté les représentations stigmatisantes de ceux qui avaient fait le choix de consommer et donc d'enfreindre cette loi qui a eu l'occasion d'être révisée depuis sa promulgation, dépénalisant par exemple la détention de cannabis pour son usage personnel. Malgré tout, elle garde en mémoire les premières mesures prohibitives, et invite la morale dans la partie. Et quand la morale s'en mêle, les politiques entrent dans la danse... La loi belge de 1921 s'inspire clairement de la loi française de 1916 et traduit dans le droit national les dispositions du traité signé en 1912 à La Haye. Il s'agissait à cette époque de lutter contre l'usage d'opium, et ses fumeries, et de contrôler les flux de marchandises. Pas plus pas moins, mais suffisamment pour que la machine législative s'emballe, entraînant des confusions dans l'application des textes qui alors s'empilent. Plus près de nous dans le temps, un arrêté

« Juristes et avocats spécialisés s'accordent à dire que la législation actuelle est floue, entraînant l'insécurité juridique. »

Sarah Fautré, coordinatrice de la Liaison antiprohibitionniste
Sébastien Alexandre, directeur de la Fédito Bruxelloise



« Si la population carcérale, et plus largement la population sous main de justice, augmente, ce n'est pas parce qu'il y a plus de criminels et de délinquants, mais parce que nous sommes devenus plus sévères. »

Didier Fassin, p.4
Auteur de "Punir, une passion contemporaine" aux Editions

royal de 2017 et une circulaire de 2015 qui le précédait ajoutent à la confusion du corpus de lois tentant de réglementer, ou plutôt d'interdire, la production, la détention, la distribution et les usages de certaines substances. Tout le monde s'y perd, et personne n'y gagne... Une constante : la valeur refuge de la punition, que Didier Fassin, anthropologue et sociologue, met en réflexion en introduction de ce numéro. Cette "inclination punitive" dont il nous parle, n'est pas nouvelle et s'explique en partie par la tendance des gouvernants à surfer sur la vague des inquiétudes de la population et à tenter de trouver des boucs émissaires. La sévérité des lois rassure, mais l'échec de la prohibition est rarement associé à son inefficacité, mais plutôt à son manque d'application stricte. On demande à isoler les usagers et les dealers pour protéger nos jeunes d'un fléau mortifère, responsable supposé de beaucoup de leur maux. Il semblerait que ce soit souvent l'arbre qui cache la forêt... Entre les quatre murs d'une prison, les usages et les trafics ne se volatilisent pas, bien au contraire. Ils font partie de l'univers carcéral. Les non consommateurs peuvent le devenir et les apprentis dealers prendre des contacts et s'aguerrir auprès des pros. A leur sortie, la vulnérabilité sociale des ex-détenus risque de les aventurer en marge d'une réinsertion qu'ils méritent pourtant...

Il suffit de donner la parole aux "rebelles fonctionnels", comme les appelait le sociologue Emile Durheim, que cite Caroline Saal dans son article, pour comprendre les raisons pour lesquelles ces lois prohibitives sont loin de faire l'unanimité... Les personnes interrogées par Caroline Saal viennent de milieux socioprofessionnels très différents, et montrent à quel point ces problématiques touchent tout le monde et que les usages de drogues illégales, et donc les infractions à la loi, ne sont pas réservés à une communauté en marge de la société. Ils remettent tous en cause des lois répressives qui font plus de mal que de bien... Arthur, 50



« Je pense que des gens consommeront toujours des drogues. Inspirons-nous du Portugal ! Dans la législation, il faut autoriser les lieux de testing, renforcer la prévention dans les écoles. Notre politique devrait être guidée par la bienveillance. »

Odile, 27 ans, étudiante, p.13

ans, enseignant, revendique le droit au psychédélisme, aux états de conscience modifiés pour développer une connaissance intime de soi... Hélène, 28 ans, cheffe de publicité, raconte que les produits sont disponibles, et que ce n'est pas une loi prohibitive qui découragera les dealers, tant que la demande est là du moins. Elle aimerait que les produits soient bien plus contrôlés pour éviter les mauvaises surprises... Odile, 27 ans, étudiante, atteinte d'endométriase, revendique un usage thérapeutique du cannabis, mais aussi un usage récréatif contrôlé. Elle regrette que la prohibition empêche une parole libérée sur ces usages, paroles qui ne peuvent que faciliter la réduction des risques... Maxime, 31 ans, juriste, met en avant l'hypocrisie de la société qui ne traite pas au même niveau toutes les substances psychoactives, en condamnant certaines plus que d'autres... Pour finir, Sylvio, 30 ans, regrette les clichés et ne voit pas de sens à punir les consommations... Bien entendu, tant que la légitimité d'une prohibition sera ancrée dans les esprits, les usages de drogues illicites conserveront un aspect subversif voire immoral, qui attirera certains et éloignera d'autres... Les gouvernements successifs se positionneront toujours eux du côté de la bien-pensance et des représentations affichées de la majorité des électeurs...



A propos du rapport annuel de la Commission globale de politique en matière de drogues *La classification des substances psychoactives* *Lorsque la science n'est pas écoutée*

Chaque année la Commission globale de politique en matière de drogues (Global commission on drugs policy), qui réunit un certain nombre de personnalités de poids au niveau international, dont d'anciens chefs d'état, publie un



Extrait de l'article

« La division stricte entre substances légales et substances illégales est le fruit d'une longue histoire de domination culturelle et politique et non d'une évaluation scientifique des risques qu'ils font courir aux personnes qui les consomment et à la société dans son ensemble, ni du bien-être qu'en peuvent retirer celles et ceux qui en font un usage raisonnable. »

Extrait p.3

rapport attendu qui éclaire l'échec des politiques prohibitionnistes mais surtout fait des propositions constructives. Le rapport 2019 n'échappe pas à la règle et met surtout en avant la nécessité de construire des politiques de lutte contre le trafic et les mésusages de drogues sur des faits scientifiques concernant les substances et non pas sur les idées que l'on se fait de chacune d'entre elles, idées reçues, a priori, représentations toutes faites qui ont traversé les décennies parfois sans prendre une ride et qui dictent encore les classifications des produits au niveau international... Le rapport essaie de faire le point sur la situation des classements actuels des stupéfiants, fait des recommandations et propose des modifications en profondeur de ces listes, tableaux ou autres catégories. Malheureusement, même si elles étaient révisées, on peut craindre légitimement qu'elles continuent à stigmatiser certaines substances par rapport à d'autres et donc à faire le lit de réglementations qui oublient d'individualiser l'expérience de consommation quand il s'agit de son versant risques/dangers. A quand alors une classification pour le versant bénéfiques/satisfactions ? Pour le moment, seul le versant thérapeutique est pris en compte... Il est souvent difficile d'y voir clair dans les classifications et les statuts différents associés à chaque produit, ce qui engendre assez logiquement des incompréhensions chez les professionnels et les usagers en fonction de leur(s) produit(s) de prédilection. Toujours est-il que la prohibition, ou du moins le contrôle strict, reste malheureusement par défaut le statut qui s'applique à toutes les substances, sans comparer les risques encourus par leur usage avec ceux d'autres activités ou comportements sociétaux...

Le système de classement actuel repose sur la convention unique de 1961 (qui classe les stupéfiants), et sur celle de 1971 (qui classe les substances psychotropes). Huit tableaux (4 pour 1961 et 4 pour 1971) qui font la distinction



« Un système de classification sans stigmatisation et fondé sur les données scientifiquement établies serait susceptible d'influencer les personnes et de les orienter vers des choix plus responsables et moins nocifs. »

Extrait p.39

entre les produits en fonction de leurs potentiels de dépendance, d'abus, et d'utilité thérapeutique, mettant totalement de côté un ensemble de critères qui rend la problématique bien plus complexe que les classements le laissent entrevoir. Un troisième traité, celui de 1988, classe dans deux tableaux les précurseurs de ces substances psychoactives... S'agissant de décider quelle nouvelle substance peut rentrer dans la classification de ces drogues sous contrôle de l'ONU, le principe de précaution a souvent, si ce n'est toujours, tendance à s'appliquer, et la porte est grande ouverte. Faire sortir au contraire un produit d'un tableau semble toujours alors malvenu. Pour retirer la coca par exemple de la classification, la Bolivie a tout simplement décidé de s'exclure des traités pour n'y entrer à nouveau qu'à condition de faire une exception les concernant pour l'usage traditionnel de cette coca. Stratégie payante... Toujours est-il que la Commission globale défend l'idée d'un bon fonctionnement du système de classification pour atteindre des objectifs de santé publique, loin de toute idéologie. Le pragmatisme est de mise... Certains produits, comme les opioïdes, sont emblématiques de la difficulté de trouver l'équilibre entre la mission d'assurer l'accès aux médicaments contrôlés et celle de prévenir leur détournement. Beaucoup de pays sont en manque de disponibilité de médicaments essentiels pour traiter la douleur des patients... Bien entendu, ne cherchez pas dans les textes de ces traités internationaux une quelconque référence à des produits comme l'alcool ou le tabac, car ils sont exclus de toute classification. On préfère mettre en place ce que l'on appelle des conventions cadre qui ne donnent que les grandes lignes de la lutte antitabac ou anti-abus d'alcool. Libre aux états alors de décider des politiques de légalisation qui contrôleront leur production, leur distribution et leurs usages. Ce qui n'est pas plus mal en fin de compte, même si l'on peut regretter



« A mesure qu'augmentera le nombre de pays prenant des mesures en ce sens (celui de la régulation légale des marchés non-médicaux), les tensions relatives aux traités s'intensifieront et les Etats seront contraints d'envisager des options pour concilier ces modifications de leurs politiques avec leurs obligations en vertu du droit international. »

Extrait p.35

que ça ne s'applique pas à d'autres produits comme le cannabis ou autres drogues encore illégales... Bref!!

Quoiqu'il arrive, quand la politique internationale fait défaut dans la réalisation de ses objectifs, souvent irréalistes, certains états décident désormais de s'emparer des problématiques d'usage et de trafic, et construisent, souvent seul dans leur coin, leur propre politique, plus adaptée à l'environnement local et à sa population. Le mouvement lancé par les nouvelles législations outre-Atlantique, concernant du moins le cannabis, va sûrement faire des petits sur le vieux continent, à commencer par le Luxembourg par exemple qui devrait très prochainement légaliser le cannabis à usage récréatif... La complexité d'une expérience psychotrope, expérimentale, occasionnelle ou régulière, dans ce qu'elle engage chez l'individu en fonction du produit et du contexte, ne peut que légitimer des initiatives locales, au plus près du terrain, et loin de considérations de bureaucrates qui, même s'ils peuvent être de bonne foi et plein de bonnes intentions, sont souvent à côté de la plaque par manque de connaissance ou simplement par frilosité, l'un accompagnant souvent l'autre... Les témoignages qui concluent le rapport de la Commission Globale sont encore une fois là pour mettre en exergue les méfaits très concrets de la prohibition. Une mère de deux fils morts d'une overdose de Fentanyl ; une ex-usagère ; un psychiatre de renom, David Nutt ; un policier, un cultivateur... racontent comment l'exclusion sociale, l'obligation de soin, les obstacles à la recherche, la répression, l'éradication des cultures... ont condamné certains, ont stigmatisé d'autres, ont gêné l'expérimentation des chercheurs, ont engendré plus de violence dans le milieu des trafiquants, ou ont précarisé les agriculteurs... A bon entendeur salut !